

the Revenue, the Auditing of Public Accounts, and the liability of Public Accountants."

An Act to amend the Act respecting the Duties of Justices of the Peace out of Session, in relation to Summary Convictions and Orders.

An Act to amend the Act imposing Duties on Promissory Notes and Bills of Exchange.

Bank of Upper Canada Trustees Bill.

Raw Hides and Leather Inspection Bill.

Ottawa River Works Bill.

Timber Marking Bill.

"An Act for better ensuring the efficiency of the Civil Service of Canada, by providing for the Superannuation of persons employed therein, in certain cases."

The House was resumed, and several messages were received from the House of Commons, announcing the passage of certain Bills which were adopted in due form.

### MANITOBA

Hon. Mr. Campbell then moved the second reading of the Bill intitled "An Act to amend and continue the Act 32 and 33 Victoria, chapter 3, and to establish and provide for the Government of the Province of Manitoba." In doing so, the hon. gentleman made a few explanations to show the nature of the Bill, to the effect of those given in the other branch of the Parliament on the same subject. In concluding, he said that the Government of the Dominion had endeavoured to deal with the people of the new Province in the most generous and liberal spirit, and that he was confident they would cordially unite in building up a great British Dominion on this side of the Atlantic, which would perpetuate British institutions for all time to come, (cheers).

Hon. Mr. Letellier de St Just addressed the House in French, taking objection to certain details of the Government measures for the establishment of Canadian authority in the new Province. He referred to what he considered were mistakes of the Government in dealing with the people, and saw danger in

revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour amender l'Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte pour amender l'Acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Acte à l'effet de transporter à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du Haut-Canada.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues.

Acte concernant certains travaux sur la rivière Ottawa.

Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions.

Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Le Sénat reprend le débat et plusieurs messages arrivent de la Chambre des Communes annonçant l'adoption en bonne et due forme de certains bills.

### MANITOBA

L'honorable M. Campbell propose alors la deuxième lecture du bill intitulé:

"Acte pour amender et continuer l'Acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba."

Ce faisant, l'honorable sénateur présente quelques explications sur la nature du bill, lesquelles abondent dans le même sens que celles présentées qui ont été à l'autre Chambre sur le même sujet. Pour terminer, il déclare que le Gouvernement du Canada a fait preuve d'une grande générosité et a adopté une attitude fort libérale envers les habitants de la nouvelle province et il est convaincu qu'ils travailleront tous ensemble de grand cœur à l'établissement, de ce côté de l'Atlantique, d'un grand dominion britannique qui perpétuera les institutions britanniques à tout jamais (*applaudissements*).

L'honorable M. Letellier de St Just prend la parole en français pour soulever des objections contre certains détails des mesures du Gouvernement visant à établir l'autorité du Canada dans la nouvelle province. Il mentionne ce qu'il considère comme des erreurs dans le comportement du Gouvernement vis-à-